



COMITE DE QUARTIER

CHARTRE

Le comité de quartier a pour objectif de favoriser la Citoyenneté en donnant la possibilité aux Saint-Cerguaises et Saint-Cerguoises d'être les acteurs de la vie locale.

Ils tendent vers un meilleur « vivre ensemble ». La présente chartre fixe l'organisation du comité de quartier et ses rapports avec la municipalité.

Le rôle :

Le comité de quartier est un lieu de débat public et d'échanges pour les habitants qui en dehors de toute considération partisane, respecte une totale neutralité politique, religieuse ou philosophique et agit : **dans le cadre de l'intérêt général.**

Le comité de quartier est :

- Un lieu d'écoute, de discussions et de concertation
- Un lieu d'information, d'échange et de dialogue entre les habitants et la municipalité sur les grands projets du village, du quartier.
- Le rôle d'un comité de quartier est d'impliquer les habitants dans la vie locale.

Leur domaine s'étend principalement sur tout ce qui concerne la vie du village, portant à l'intérêt de tous:

- L'environnement, la sécurité, la voirie, le stationnement, l'animation et la valorisation du quartier...

Les animateurs recueillent et transmettent à la municipalité toutes propositions, remarques ou suggestions destinées à améliorer le cadre de vie.

Toutes ces propositions seront étudiées en séance de municipalité et ensuite transmises aux services concernés afin d'y être traitées. Les réponses seront communiquées par l'élue municipale aux comités de quartier.

La Composition:

Les comités de quartier sont ouverts à l'ensemble des habitants de tout âge souhaitant s'investir dans leur quartier, sur la base du volontariat.

Chaque comité de quartier est piloté par une équipe comprenant 2 à 3 animateurs.

- Pour une durée de un an, renouvelable.

L'organisation :

Les comités de quartier se réunissent en assemblée générale une fois par an.

L'organisation de cette assemblée générale est à la charge de la mairie. Elle aura pour but d'établir le bilan de l'année écoulée.

Tout au long de l'année, des ateliers citoyens se réuniront. Les réunions sont fixées par les animateurs de quartier.

Un élu municipal assure le lien avec l'équipe municipale.

La communication de toutes informations concernant les comités de quartier sera assurée par voie de presse, site internet, panneau lumineux et panneaux d'affichage.

Le service communication assurera le lien entre le comité, l'administration et les élus.

Les quartiers :

Le Conseil Municipal suggère la délimitation géographique de quatre quartiers ainsi découpés :

Chaque quartier est autonome et peut-être divisé en hameau, selon sa situation géographique.

Quartier 1: **HAUT** : L'Archet, Le Bois, Les Dombres, Montauban, Chez Allamands,

BAS : La Charrière Les Fontaines, La Tuilière, Les Cerisiers Les Cheneviers, Les Tattes

Quartier 2: Le bourgeau, Le bourjaillet, Les Poules d'Eau, La Gare, Les Corbeilles

Quartier 3: Moniaz, Les Arales, Le Moulin des Marais, Le Genevray, Les Hutins, Chez Draillant,

Lot.Les Brossets

Quartier 4: Les Baraques, La Poste, La Chapelle, Terret, Boringes, Chez Bussioz

Mise à disposition :

La mairie met à disposition des comités de quartier :

- Une somme de 200€ par quartier.

Pour tout achat, faire une demande préalable auprès de l' élu municipal qui soumettra votre proposition en séance de municipalité.

- La salle communale : pour les réunions et fêtes.

La demande est à faire auprès du service réservation de la mairie.

- Le chapiteau : (le montage et démontage sera assuré par les employés communaux), est lui aussi à demander auprès du service réservation.
- Les sapins de Noël : sur demande aux personnes qui souhaitent animer leur hameau